



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 31 mai 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LANCLEMENT DE L'ÉDITION 2023 DU PRIX IRÈNE JOLIOT-CURIE : VERS UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE DES JEUNES FEMMES SCIENTIFIQUES

Créé en 2001, le Prix Irène Joliot-Curie est destiné à promouvoir la place des femmes dans la recherche et la technologie en France. Depuis plus de 20 ans, le Prix Irène Joliot-Curie a récompensé plus de 60 femmes scientifiques aux carrières exceptionnelles dans toutes les disciplines scientifiques. Cette année, le prix évolue en mettant à l'honneur trois jeunes femmes scientifiques au lieu d'une dans la catégorie « Jeune Femme scientifique ».

Le Prix Irène Joliot-Curie comporte trois catégories :

- La catégorie « **Femme scientifique de l'année** » récompense une femme ayant apporté une contribution remarquable dans le domaine de la recherche publique ou privée par l'ouverture de son sujet, l'importance de ses travaux et la reconnaissance dans son domaine scientifique tant au plan national qu'international ;
- La catégorie « **Jeune Femme scientifique** » évolue cette année en récompensant **trois jeunes femmes**, au lieu d'une dans les éditions précédentes. Elle met en valeur et encourage des scientifiques qui se distinguent par un parcours et des travaux qui en font des spécialistes de talent dans leur domaine ;
- La catégorie « **Femme, recherche et entreprise** » récompense une femme qui a développé des innovations scientifiques et/ou techniques dans une fonction de recherche et développement, en travaillant au sein d'une entreprise ou en contribuant à la création d'une entreprise.

Le Prix est doté de :

- **40 000 €** dans la catégorie « **Femme scientifique de l'année** » ;
- **20 000 €** pour chacune des trois lauréates dans la catégorie « **Jeune Femme scientifique** » ;
- **20 000 €** dans la catégorie « **Femme, recherche et entreprise** ».

Le Prix est accordé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche avec le soutien de l'Académie des sciences et de l'Académie des technologies, qui sont en charge de la constitution du jury qui désignera les lauréates. Le jury de cette 22^e édition sera présidé par Mme Catherine Cesarsky, astrophysicienne et membre de l'Académie des sciences.

La date de clôture des candidatures est fixée au **jeudi 7 septembre 2023 à minuit**.

Tous les documents relatifs aux candidatures sont disponibles sur [le site internet du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche](#).

Créé en 2020, le « **Prix spécial de l'Engagement** » est pérennisé, tout en faisant l'objet d'un processus de sélection différent qui sera communiqué prochainement. Cette année, il met en lumière la carrière d'une femme scientifique au parcours exceptionnel qui s'est par ailleurs distinguée en étant particulièrement investie dans l'orientation des jeunes filles vers les sciences.

Contact presse

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

01 55 55 82 00

presse-mesr@recherche.gouv.fr